

**CORTEX**

**Ouverture des NAO et négociations salariales**

Nous livrons ici nos commentaires sur le document de la direction à l’ouverture des négociations annuelles obligatoires (chiffres 2013) et déposons les revendications syndicales :

**Emploi :** L’intérim a représenté, pour l’essentiel dans les services productions, l’équivalent de deux salariés temps plein soit 120 000 euros. On est bien loin des salaires pratiqués chez Cortex ? Sachant que la société n’emploie qu’un seul travailleur handicapé quand la loi l’oblige à quatre et que, pour ne pas payer une cotisation majorée, la direction sous-traite du travail en CAT, nous demandons à nouveau que les embauches de trois salariés handicapés soient réalisées et que le travail sous-traité soit réintégré dans nos ateliers.

**Conditions de travail :** les services routage et manuel ont toujours un nombre très supérieur d’absences ce qui révèle les pénibilités particulières dans ces services. Cependant on assiste à une montée globale des absences ce qui démontre un malaise croissant dans l’entreprise sur les conditions de travail.

**Salaires :** la direction fait les mêmes constats que l’an dernier mais toujours aucune proposition pour corriger les problèmes qu’elle reconnait dans son document : le salaire moyen des femmes est relativement plus faible que celui des hommes ; celui des cadres est 1,6 fois supérieur aux employés ; les services productifs (routage et manuel) ont les rémunérations moyennes les plus faibles !!! En effet les 10 plus gros salaires de l’entreprise donnent une moyenne de 4 600 euros quand la moyenne générale est de 2 200 euros (brut)…

**Assurance GAN :** pour mémoire l’assurance à augmenter de 3,10 euros en janvier dernier.

**Nous demandons :**

Une grille des salaires par qualification et par sexe pour y voir clair sur les écarts de rémunération et pour être en mesure de formuler des propositions les mieux ajustées.

La subvention au Comité d’entreprise pour les activités sociales et culturelles est de 0,2%. Nous demandons qu’elle passe à 1% comme dans la quasi-totalité des entreprises.

Afin de compenser la hausse du coût de la vie nous demandons une augmentation de 50 euros pour toutes et tous au 1° avril 2015.